

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1123  
12 février 2009

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CENT VINGT-TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 12 février 2009, à 10 h 10

Président: M. Le Hoai TRUNG (Viet Nam)

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1123<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'aimerais tout d'abord, au nom des membres de la Conférence du désarmement, faire part à la délégation australienne de ma profonde tristesse devant le nombre considérable de victimes et les dévastations massives provoqués par les incendies qui ont ravagé l'Australie. Merci de transmettre au Gouvernement et au peuple australiens, ainsi qu'aux familles des victimes, le sentiment de profonde détresse que nous inspire cette terrible tragédie.

Les orateurs suivants sont inscrits sur la liste pour la séance plénière d'aujourd'hui: l'Algérie, au nom du Groupe des 21; la République tchèque, au nom de l'Union européenne; le Brésil; le Pakistan; le Costa Rica, l'Australie et le Venezuela. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Algérie, qui s'exprimera au nom du Groupe des 21.

M. JAZAÏRY (Algérie) (parle en anglais): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord, au nom du Groupe des 21, m'associer aux condoléances et aux paroles de sympathie que vous avez adressées à notre éminente collègue australienne, et la prier de bien vouloir transmettre notre message aux familles des victimes en Australie.

Je donne lecture de la présente déclaration, consacrée à la question du désarmement nucléaire, au nom du Groupe des 21.

Le Groupe des 21 se déclare préoccupé par la menace que représente pour l'humanité la persistance des armes nucléaires et de la possibilité de l'emploi ou de la menace de l'emploi de ces armes. Tant que les armes nucléaires existeront, le risque de prolifération subsistera. À cet égard, nous tenons à rappeler que, dans sa toute première résolution, la résolution 1 (1) de 1946, adoptée à l'unanimité, l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé les pays à éliminer les armes nucléaires de leurs arsenaux. Nous rappelons également que, dans le Document final adopté à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978, l'Assemblée générale des Nations Unies a fait de l'objectif du désarmement nucléaire sa priorité absolue. Par ailleurs, la Cour internationale de Justice, dans son avis consultatif de 1996, a conclu qu'il existait une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace. En 2000, dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres de l'ONU ont réaffirmé leur détermination à œuvrer à l'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires. En conséquence, comme il l'a déjà fait savoir à plusieurs reprises à la Conférence du désarmement, le Groupe des 21 réaffirme que «parvenir à un désarmement nucléaire total demeure sa priorité absolue».

Le Groupe des 21 appelle l'attention sur les contributions ci-après qu'il a apportées aux discussions que la Conférence a consacrées à la question du désarmement nucléaire:

Document de travail sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, soumis le 12 juillet 1979 (CD/36/Rev.1);

Document de travail sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, soumis le 9 juillet 1980 (CD/116);

Document de travail soumis le 4 février 1983 (CD/341);

Projet de mandat d'un comité spécial au titre du point 2 de l'ordre du jour, soumis le 28 mars 1988 (CD/819);

Proposition en vue de la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, soumise le 14 mars 1996 (CD/1388);

Proposition concernant le programme de travail, soumise le 5 juin 1997 (CD/1462);

Proposition concernant le programme de travail, soumise le 4 février 1999 (CD/1570); et

Projet de décision et de mandat d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, soumis le 18 février 1999 (CD/1571).

Le Groupe des 21 a pris note d'un certain nombre de déclarations officielles faites récemment par différents États, y compris des États dotés d'armes nucléaires, ainsi que par des dirigeants politiques et des universitaires, concernant des questions afférentes au désarmement nucléaire et la conception d'un monde exempt de telles armes. Tout en étant convaincu que les implications de ces initiatives appellent un examen plus approfondi, le Groupe des 21 espère qu'elles ouvriront de nouvelles possibilités de progresser réellement vers un désarmement nucléaire, y compris à la Conférence du désarmement.

Soulignant son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe réaffirme qu'il est disposé à entamer des négociations sur un programme progressif en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, suivant un calendrier précis, en particulier sur une convention interdisant les armes nucléaires. C'est pourquoi nous estimons qu'une convention internationale interdisant l'emploi des armes nucléaires représenterait une étape marquante dans le cadre d'un programme progressif en vue de l'élimination complète de ces armes suivant un calendrier précis. Dans ce contexte, le Groupe des 21 souligne que les principes fondamentaux de transparence, de vérification et d'irréversibilité doivent s'appliquer à toutes les mesures de désarmement nucléaire.

Il prend acte des mesures de limitation des armements nucléaires prises par les États possesseurs de telles armes, et les encourage à poursuivre sur cette voie. Tout en réaffirmant sa vive préoccupation devant la lenteur des progrès du désarmement nucléaire et devant l'absence de progrès de la part des États dotés d'armes nucléaires vers l'élimination totale de ces armes de leurs arsenaux, le Groupe des 21 souligne l'importance d'une mise en œuvre progressive effective de mesures concrètes propres à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Il réaffirme que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont intrinsèquement liés et complémentaires. Les membres du Groupes des 21 parties au TNP demeurent préoccupés par l'absence de progrès dans la mise en œuvre des décisions pertinentes et de la résolution sur le Moyen-Orient adoptées lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et à l'issue de la Conférence d'examen de 2000. Au vu de la récente escalade militaire dans la bande de Gaza, ils affirment l'urgente nécessité de mettre en œuvre ladite résolution. Les membres du Groupe des 21 parties au TNP demeurent aussi particulièrement préoccupés par l'absence de progrès concernant l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de réaliser

(M. Jazaïry, Algérie)

l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires devant conduire à un désarmement nucléaire, et ils les exhortent instamment à se conformer à leurs engagements juridiques au titre de l'article VI du TNP. Les membres du Groupe des 21 parties au TNP expriment l'espoir que la prochaine Conférence d'examen du TNP de 2010 traitera efficacement ce problème, et ils exhortent en conséquence tous les États à participer au processus préparatoire de cet événement de façon constructive, afin de contribuer à son succès.

Le Groupe des 21 souligne que les progrès du désarmement nucléaire et de la non-prolifération sous tous ses aspects sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il réaffirme que les efforts en faveur du désarmement nucléaire, les approches mondiales et régionales et les mesures de confiance sont complémentaires et doivent, partout où cela est possible, être menés simultanément afin de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Il convient également d'éliminer de toute urgence la place du nucléaire dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité afin de réduire au minimum le risque d'un possible emploi de ces armes et de faciliter leur élimination. Dans ce contexte, le Groupe des 21 réaffirme son soutien indéfectible aux objectifs inscrits dans la résolution A/RES/63/41 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 2 décembre 2008, sur la «Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires», et dans la résolution 63/47 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 2 décembre 2008, intitulée «Réduction du danger nucléaire», parce qu'il considère qu'ils représentent des mesures pratiques propres à promouvoir la confiance et la transparence du processus de désarmement et de non-prolifération.

En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, le Groupe des 21 réaffirme l'urgente nécessité de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, sans condition et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Dans ce contexte, il rappelle les paragraphes 32 et 59 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui fut la première session extraordinaire consacrée au désarmement, qui soulignent la nécessité de parvenir, selon que de besoin, à des arrangements efficaces propres à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.

Le Groupe des 21 souligne la nécessité de parvenir à une adhésion universelle au TICE, y compris à l'adhésion des États dotés d'armes nucléaires, qui devrait, notamment, contribuer au processus de désarmement. Il réaffirme que pour atteindre pleinement les objectifs inscrits dans le Traité, il est essentiel que tous les États signataires, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, demeurent attachés à la cause du désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et il se déclare déterminé à promouvoir le multilatéralisme comme le principe de base des négociations dans ce domaine. Dans ce contexte, le Groupe des 21 appuie sans réserve les objectifs inscrits dans la résolution A/RES/63/50 de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2008 sur la «Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération».

(M. Jazaïry, Algérie)

En conséquence, le Groupe des 21 appelle de ses vœux des efforts renouvelés pour résoudre l'impasse actuelle dans le domaine du désarmement nucléaire et, en particulier, pour adopter un programme de travail équilibré et complet à la Conférence du désarmement. Il espère sincèrement qu'au cours de la présente session annuelle la Conférence sera en mesure de parvenir à un consensus sur le programme de travail ô combien nécessaire pour progresser dans la mise en œuvre du programme de désarmement.

Compte tenu de son profond attachement à la cause du désarmement nucléaire, le Groupe des 21 propose que les mesures concrètes suivantes soient prises pour promouvoir cet objectif:

Réaffirmation, par les États dotés d'armes nucléaires, de leur engagement sans équivoque en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires;

Élimination du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité;

Adoption, par les États dotés d'armes nucléaires, de mesures propres à réduire le danger nucléaire, telles que la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires et la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires;

Négociation d'un instrument universel, sans condition et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes;

Négociation d'une convention sur l'interdiction complète de l'emploi ou de la menace des armes nucléaires;

Négociation d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi de ces armes et sur leur destruction, devant conduire à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Le Groupe des 21 forme l'espoir qu'il sera possible à la Conférence d'ouvrir rapidement des négociations sur le désarmement nucléaire dans le cadre de son programme de travail.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur Jazaïry, qui s'est exprimé au nom du Groupe des 21. Je donne maintenant la parole à M. Ivan Pintér, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne sur deux questions: le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

M. PINTÉR (République tchèque) (parle en anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de m'associer aux condoléances que vous avez adressées à nos collègues australiens. Je prie l'Ambassadrice de l'Australie de bien vouloir transmettre ce message à son gouvernement et aux familles des victimes.

Avant de donner lecture de deux déclarations au nom de l'UE, je voudrais rappeler aux délégations le document CD/1854, qui vous a déjà été distribué. Vous trouverez dans ce document des lettres du mois de décembre 2008 concernant les initiatives présentées par l'UE

(M. Pintér, République tchèque)

à l'Assemblée générale des Nations Unies, et le texte de la déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale. La dernière partie de ce document, qui renferme la réponse adressée par M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Président français, Nicolas Sarkozy, est disponible au fond de la salle.

Je vais maintenant donner lecture des deux déclarations, qui concernent respectivement le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays candidats – la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine – les pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie – ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, s'associent à cette déclaration.

Dans notre déclaration du 20 janvier faite au nom de l'Union européenne, nous avons exposé le point de vue général de l'UE sur la situation actuelle de la Conférence du désarmement. Permettez-moi de vous assurer, ainsi que vos collègues de la plate-forme présidentielle de cette année, que l'UE continuera à appuyer sans réserve tous les efforts que vous déploierez pour permettre à la Conférence de sortir de l'impasse prolongée dans laquelle elle se trouve. Nous ferons le maximum pour redonner vie à cette instance unique et reprendre sans plus tarder la négociation et le travail de fond.

J'aimerais aujourd'hui, au nom de l'Union européenne, aborder la question du désarmement nucléaire. Permettez-moi d'emblée de souligner que l'UE fait de la négociation d'un traité sur les matières fissiles à la Conférence du désarmement une priorité. Un traité effectif sur les matières fissiles constituerait une mesure importante sur la voie du désarmement nucléaire et contribuerait au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. L'UE abordera la question du traité sur les matières fissiles à une date ultérieure, dans une autre déclaration.

Un des principaux aspects de la proposition actuelle de programme de travail pour la Conférence du désarmement, contenue dans le document CD/1840, tient au fait que la Conférence devrait engager «des discussions de fond sur le désarmement nucléaire et la prévention de la guerre nucléaire». L'UE est disposée à aller plus loin sur ces différentes questions une fois que le programme de travail aura été adopté. En attendant, l'UE et ses États membres continueront à participer de façon constructive aux débats officiels présidés par les coordonnateurs et consacrés, en particulier, au désarmement nucléaire.

La dernière déclaration officielle délivrée par l'UE devant la Conférence du désarmement et consacrée spécifiquement à la question du désarmement nucléaire remonte au 6 février 2007. L'UE s'en tient à la même position aujourd'hui. Depuis cette date, elle n'a cessé de souligner que la sécurité de l'Europe et, plus généralement, la sécurité du monde, serait confortée par la poursuite des efforts de désarmement au niveau mondial. Elle entend jouer pleinement son rôle en ce domaine. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à s'efforcer de promouvoir les initiatives de désarmement concrètes et réalistes que l'UE a présentées à l'Assemblée générale des Nations Unies durant la session en cours. Ces initiatives, approuvées par nos 27 chefs d'État et de gouvernement en décembre dernier dans la «Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale», qui a été soumise à la Conférence du désarmement

(M. Pintér, République tchèque)

en tant que document officiel, ont été exposées dans notre déclaration plénière du 20 janvier 2009. Plusieurs d'entre elles concernent, entre autres, la Conférence du désarmement et ses travaux sur la question spécifique du désarmement nucléaire.

Outre la négociation d'un traité sur les matières fissiles, qui fera l'objet d'une autre déclaration de l'UE, l'Union européenne souhaite la ratification universelle du TICE, un traité qui, s'il est le plus récent, ne sera, il faut l'espérer, pas le dernier des résultats concrets enregistrés par cette instance de négociation. En outre, l'UE souhaite que le mécanisme de vérification de ce traité soit achevé et que tous les sites d'expérimentation nucléaire soient démantelés d'une manière transparente et accessible à la communauté internationale. L'Union européenne est encouragée par les signes récents d'un élan politique vers une entrée en vigueur du TICE. Les déclarations de la nouvelle Administration des États-Unis laissent espérer avec un certain optimisme que des progrès seront faits en direction de cet objectif. C'est pourquoi nous réitérons notre appel urgent à tous les États qui n'ont pas encore ratifié ce traité fondamental, en particulier aux neuf États visés à l'annexe II, pour qu'ils le signent et le ratifient sans condition ni délai.

L'Union européenne appelle de ses vœux des progrès dans le cadre des discussions entre les États-Unis et la Russie concernant l'élaboration d'un mécanisme juridiquement contraignant appelé à remplacer le Traité START et sur une réduction globale du stock mondial d'armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP, particulièrement de la part des États qui possèdent les arsenaux les plus importants. À cet égard, nous prenons acte de certains signes encourageants contenus dans les récentes déclarations de la nouvelle Administration des États-Unis.

L'Union européenne appelle également les États qui possèdent des armes nucléaires tactiques à prendre en compte ces armes dans le cadre de leur effort général de limitation des armements et de désarmement, avec pour but de les réduire et de les éliminer.

L'Union européenne souhaite également que les Puissances nucléaires mettent en place des mesures de transparence et de confiance. Elle se félicite du niveau de transparence accru dont font preuve certains États dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne les armes en leur possession, et appelle les autres États concernés à faire preuve de la même transparence.

L'Union européenne propose par ailleurs l'ouverture de consultations sur un traité visant à interdire les missiles sol-sol à courte et moyenne portée.

S'agissant des questions afférentes au désarmement nucléaire, l'Union européenne est convaincue que des progrès concrets peuvent être envisagés de façon réaliste. Nous notons que ces questions étaient également mentionnées dans le rapport établi au cours de la précédente session de la Conférence du désarmement par le Coordonnateur pour le désarmement nucléaire.

L'Union européenne poursuivra aussi ses efforts en faveur d'un désarmement nucléaire dans le contexte du processus d'examen du TNP. Le TNP, fondé sur ses trois piliers complémentaires, offre un cadre unique et irremplaçable pour préserver et renforcer la paix, la sécurité et la stabilité internationales. L'autorité et l'intégrité du TNP doivent être préservées et renforcées et, à cette fin, l'UE continuera à promouvoir tous les objectifs inscrits dans le Traité.

(M. Pintér, République tchèque)

En mai prochain, la troisième réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP offrira une occasion importante de poursuivre la construction du futur succès de la Conférence d'examen de 2010. L'Union européenne a l'intention d'œuvrer activement à cette fin.

J'en viens à présent à la deuxième déclaration, qui concerne la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays candidats – la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine – les pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie – ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, s'associent à cette déclaration.

Je tiens à vous assurer, ainsi que les coordonnateurs, de mon appui personnel sans faille et de celui de l'Union européenne dans vos efforts pour diriger et orienter nos travaux.

L'Union européenne et ses États membres reconnaissent que la communauté internationale dépend de plus en plus largement de l'espace pour assurer son développement économique et industriel et pour le progrès en général, mais aussi pour sa sécurité. Les activités en ce domaine doivent être menées dans un environnement pacifique, sûr et stable, et il convient de prévenir toute course aux armements dans ce milieu. La prévention d'une course aux armements dans l'espace contribue à renforcer la sécurité internationale et à promouvoir la coopération internationale visant à garantir à tous les États la liberté d'explorer l'espace et de l'exploiter à des fins pacifiques. C'est pourquoi l'Union européenne et ses États membres affirment depuis longtemps devant la Conférence du désarmement que le cadre multilatéral garantissant un espace pacifique, sûr et stable doit être renforcé.

L'UE attache une grande importance aux accords pertinents, qu'elle considère comme un fondement sur lequel nous devons bâtir. Nous rappelons en particulier le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, généralement connu sous le nom de Traité sur l'espace, l'Accord de 1979 régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes, généralement connu sous le nom de Traité sur la Lune, et les accords pertinents de limitation des armements.

Nous attachons aussi une grande importance à la Convention de 1975 sur l'immatriculation, à la Convention de 1972 sur la responsabilité et à l'Accord de 1978 sur le sauvetage des astronautes. L'UE tient également à souligner la pertinence du Code international de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, dont elle juge l'universalisation nécessaire, comme l'illustrent les propositions réalistes et concrètes qu'elle a présentées à l'Assemblée générale des Nations Unies et qu'elle a évoquées dans sa déclaration du 20 janvier 2009 à la Conférence du désarmement. Sur la base de ces différents accords, les puissances spatiales sont encouragées à informer tout autre État à l'avance s'il y a lieu de penser que leurs activités risquent de nuire au bon fonctionnement de ses objets spatiaux. Ils sont également invités à notifier leurs lancements et les immatriculations. Ces accords sont des outils

(M. Pintér, République tchèque)

de transparence et permettent des mesures propres à instaurer la confiance entre les pays qui disposent de moyens spatiaux et ceux qui n'en disposent pas.

Nous tenons également à rappeler que, l'année dernière, l'UE a soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies la résolution concernant le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques et que ses États membres ont, au cours des récentes sessions, unanimement voté pour les résolutions de l'Assemblée générale sur les mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

L'UE salue les efforts faits par la Fédération de Russie et la République populaire de Chine pour améliorer la sécurité dans l'espace et porter ce sujet au premier plan de l'action internationale. Dans ce contexte, nous avons pris note, l'année dernière, de la proposition présentée à la Conférence du désarmement concernant un projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre les objets spatiaux. Concernant le projet de traité, dans sa déclaration du 28 février 2008, l'UE a indiqué qu'elle souscrivait à l'objectif global consistant à préserver l'espace en tant que milieu à l'écart des conflits armés et il convenait de poursuivre le travail de réflexion sur les éléments d'un traité international efficace. Par exemple, un consensus demeure difficilement atteignable en ce qui concerne les définitions requises aux fins d'un instrument international juridiquement contraignant. En principe, tout traité afférent à la sécurité de l'espace doit intrinsèquement comporter un mécanisme de vérification fiable et efficace. L'UE estime qu'il ne suffit pas d'évoquer la possibilité d'un éventuel futur protocole additionnel. De même, le futur traité devra clairement trancher la question des expérimentations d'armes antisatellites.

L'UE se félicite par conséquent des discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent à la Conférence du désarmement s'agissant de la question de l'espace. Elle se félicite par ailleurs de la décision du groupe des six Présidents de désigner à nouveau un coordonnateur chargé de diriger nos débats en la matière en 2009. Nous promettons à l'Ambassadeur Grinius un appui sans réserve et avons une confiance totale en ses compétences. Dans ce contexte, l'UE souligne que les futurs débats de fond concernant l'espace devront avoir lieu après l'adoption du projet de programme de travail tel qu'il figure dans le document CD/1840. Elle exhorte instamment tous les membres de la Conférence à faire preuve de souplesse et à rendre possible un consensus sur la base de cette proposition.

L'UE salue également les travaux réalisés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace, en particulier s'agissant des directives sur l'atténuation des débris et la préservation de l'environnement spatial, qui comporteront un «code de la route» de l'espace. Les résultats de ces travaux devront servir de base à de nouvelles mesures de transparence et de confiance. L'UE appuie également l'initiative concernant les activités pour une durabilité à long terme de l'espace.

La Conférence du désarmement sait bien que l'UE prépare actuellement un projet de proposition de code de conduite international sur les activités spatiales, dont l'objectif sera d'accroître la sécurité de ces activités. Le 8 décembre 2008, le Conseil de l'Union européenne a approuvé un avant-projet de code de conduite relatif aux activités dans l'espace. Ce document prévoit des mesures de transparence et de confiance, mais il n'est pas juridiquement contraignant

(M. Pintér, République tchèque)

et n'a pas vocation à remplacer les initiatives qui tendent à mettre en place un tel instrument. Il y est indiqué que l'approche globale de la sécurité et de la sûreté dans l'espace devrait être guidée par les principes suivants: liberté d'accès à l'espace pour tous et à des fins pacifiques, préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite et prise en compte des intérêts légitimes des États en matière de défense. Le code de conduite a pour principal objectif de renforcer la sécurité, la sûreté et la prévisibilité de toutes les activités spatiales, notamment en limitant ou réduisant au minimum les interférences néfastes dans ces activités. Il couvre l'ensemble des activités spatiales civiles et militaires, présentes et à venir.

L'objectif de ce projet de code de conduite est double:

- Renforcer les traités, principes et autres arrangements existants des Nations Unies, puisque les parties qui souscriraient au code s'engageraient aussi à les respecter, à progresser en vue d'y adhérer, à les mettre en œuvre et à promouvoir leur universalité;
- Les compléter en codifiant les nouvelles meilleures pratiques en matière d'activités spatiales, y compris par des mesures de notification et de consultations propres à développer la confiance et la transparence entre les acteurs de l'espace et en contribuant à mettre en place des solutions basées sur la bonne foi qui permettraient à tous d'entreprendre des activités dans l'espace et d'accéder à ce milieu.

Le code de conduite, qui serait volontaire et ouvert à tous les États, fixerait les règles de base que toutes les puissances spatiales seraient tenues d'observer, de sorte qu'il ne renferme aucune disposition concernant spécifiquement la question du non-déploiement d'armes dans l'espace. L'objectif n'est ni de reprendre les initiatives traitant spécifiquement de cette question, ni de les concurrencer, ni de s'y opposer. Il vise au contraire à les compléter et à y contribuer, notamment en insistant sur la nécessité de prendre toutes les mesures propres à empêcher l'espace de devenir un théâtre de conflits. Le texte du projet de code est distribué en annexe à la présente déclaration, et on peut le consulter sur le site du Conseil de l'Union européenne.

L'Union européenne consulte actuellement les autres puissances spatiales à propos du texte, dans le but de parvenir à une version consensuelle acceptable par un nombre d'États aussi élevé que possible. Il est envisagé d'organiser, au terme du processus consultatif, une conférence spéciale destinée à donner aux États la possibilité de souscrire au code de conduite. Nous n'avons certes pas l'intention de négocier le code au sein de cette instance, mais nous la tiendrons tout de même informée de l'évolution des travaux. Des informations plus détaillées quant au fond sont également disponibles au fond de cette salle.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie M. Ivan Pintér de la déclaration qu'il a faite au nom de l'Union européenne concernant les deux importantes questions que sont le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Brésil, M. Luiz Filipe de Macedo Soares.

M. MACEDO SOARES (Brésil) (parle en anglais): Monsieur le Président, ma délégation s'associe au message que vous avez adressé à l'Ambassadrice de l'Australie à propos des événements tragiques qui frappent son pays.

(M. Jazaïry, Algérie)

Puisque c'est la première fois que je prends la parole à la Conférence du désarmement au cours de la session de cette année, permettez-moi d'emblée de vous féliciter, M. Le Hoai Trung, ainsi que le Viet Nam, pour l'efficacité dont vous avez fait preuve en dirigeant les travaux de la Conférence au cours de la première présidence de la session de 2009, et de vous remercier, vous et votre délégation, pour les consultations menées depuis l'année dernière pour tâcher de permettre à la Conférence de se remettre au travail.

Le Brésil aborde la session de 2009 de la Conférence du désarmement dans le même esprit que celui qui a orienté sa participation dans les années précédentes. Le désarmement nucléaire demeure l'objectif le plus important dans les relations internationales, dans la mesure où les armes nucléaires menacent de contrecarrer toutes autres aspirations, y compris l'aspiration au développement. Nous abordons cette session animés de la conviction que des progrès peuvent être réalisés, non dans un état d'esprit panglossien, mais conscients de nos responsabilités envers nos concitoyens et l'humanité en général. Nous savons que tous les États représentés ici comprennent ainsi les choses. Toutefois, les difficultés auxquelles nous faisons face ne sont pas les mêmes pour chacun des États membres. Il n'est ni injuste ni superflu de rappeler que la plus lourde responsabilité incombe aux États qui possèdent des arsenaux nucléaires.

Je voudrais aborder brièvement certaines questions qui semblent poser ici et là quelques problèmes. Peut-être que les doutes soulevés découlent de la répétition même de certaines idées. Le terme de «mantra» ne doit pas être utilisé ironiquement, puisqu'il signifie, si je ne me trompe pas, exactement la même chose que propitiation.

La Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale compétente pour négocier un désarmement nucléaire. Plus que des raisons historiques afférentes aux mécanismes successifs ou que des raisons tenant à la forme, voire au caractère juridique découlant du texte qui a porté création de la Conférence du désarmement, l'unicité de cette instance tient aux réalités politiques, parmi lesquelles le fait que les États dotés d'armes nucléaires ont accepté de se rencontrer au sein d'une institution permanente. Étant donné que l'objectif est l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, les différents aspects et les négociations afférents à cet objectif ne peuvent être dissociés et traités en tant que questions distinctes par différentes instances, et pas nécessairement avec les mêmes participants. Toutes les questions de fond à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement sont essentiellement liées à cet objectif global. Il ne serait ni utile ni réaliste de penser que des progrès puissent être réalisés sur la base d'un élan de générosité ou par simple idéalisme.

En d'autres termes, les obstacles auxquels nous faisons face ne sont pas de nature institutionnelle.

Il a été fait mention d'un principe de sécurité égale entre les États. L'existence d'un tel principe est douteuse, et elle n'équivaut certainement pas à un principe fondamental de droit international concernant l'égalité des États. L'objectif de l'égalité en matière de sécurité a été à l'origine du système obsolète de l'équilibre des puissances ou, pour dire les choses de façon plus directe, au cœur de la doctrine de la destruction mutuelle assurée, qui constituait un des principaux éléments de la guerre froide.

(M. Macedo Soares, Brésil)

Alors que je prononce cette observation, je n'ignore pas les réalités de la grave insécurité qui règne dans de nombreuses régions du monde. Au contraire, ce n'est pas uniquement dans les zones en proie à des conflits, mais, en fait, partout, que le droit de ne pas être agressé ou menacé doit être garanti. En fait, le sentiment d'insécurité est un sol fertile, non seulement pour la réticence à désarmer, mais aussi pour l'ambition d'acquérir des armes nucléaires. Le mal-être provoqué par l'insécurité peut être soulagé par les armes, de la même manière que les vitamines sont censées renforcer la résistance aux maladies. Si on poursuit avec la même image, les armes nucléaires sont comme les stéroïdes anabolisants androgènes, qui sont interdits dans le monde du sport.

Pour résoudre ce dilemme autour de la sécurité et des armes nucléaires, il faut faire face avec détermination à l'obligation morale et politique de s'asseoir à la table des négociations.

L'objectif de cette affirmation liminaire de portée générale est nécessairement d'évaluer les évolutions attendues pour cette année de la part de cette auguste instance, dans le contexte du désarmement nucléaire. Il ne s'agit pas tant de prévoir ce qui va se passer que d'énoncer ce qui devrait être fait, selon le Brésil, membre de la Conférence du désarmement, coresponsable de son fonctionnement, et pays qui a inscrit dans son document fondateur politique et juridique, c'est-à-dire dans sa Constitution, l'interdiction de posséder des armes nucléaires.

Il est probable que les obstacles qui ont empêché le bon fonctionnement de la Conférence sont sur le point d'être levés. Nous devons donc nous préparer à nous engager dans des négociations à proprement parler. Le ton et le contexte des récents échanges de vues officiels montrent que cette affirmation n'a rien d'absurde.

L'adoption d'un programme de travail, conformément à notre règlement intérieur, ne constitue pas une formalité, mais un outil pour permettre à chaque membre de préparer efficacement sa participation. En outre, elle correspond à une décision politique de la Conférence, adoptée par consensus, qui fixe l'ordre et les modalités selon lesquelles la Conférence procédera à l'examen des différents points de l'ordre du jour. C'est de cette façon que la Conférence a atteint des résultats importants, le dernier étant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Après un laps de temps désespérément long, dû à des raisons qu'il n'est pas utile de détailler aujourd'hui, la Conférence devrait être prête à s'engager dans la négociation d'un traité sur les matières fissiles. Les discussions à ce sujet, en particulier les discussions officielles, ont fait la preuve de la richesse des possibilités et de l'éventail des positions défendues. Nous devrions néanmoins nous abstenir de faire de nos préférences ou intentions concernant tel ou tel aspect de l'instrument éventuel des conditions pour l'acceptation de la négociation. Si une telle attitude l'emporte, nous pouvons être sûrs que la négociation n'aura jamais lieu. Nul ne peut imaginer un traité qui, dans sa forme définitive, correspondrait exactement à la position initiale d'une partie.

Un tel traité pourrait être une passerelle vers le désarmement nucléaire. On pourrait arguer qu'un traité interdisant les armes nucléaires ne dépendrait pas d'une mesure de limitation d'une seule composante. Toutefois, il est difficile de nier que la grande mesure visant à débarrasser le

(M. Macedo Soares, Brésil)

monde de ces armes de destruction massive ne peut être tentée si les États se dérobent face à la négociation d'un traité sur l'interdiction des matières fissiles.

Pour un pays comme le Brésil, qui n'a pas d'armes nucléaires et ne possédera jamais un tel arsenal, rien ne se justifie davantage que de demander la préparation et l'adoption rapides d'un instrument juridiquement contraignant garantissant les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires. Il s'agit d'une mesure préliminaire, loin de l'interdiction définitive des armes nucléaires, mais d'une décision indispensable, juste et civilisée qui doit encore être prise en cette première décennie et qui serait un bon présage pour la suite du XXI<sup>e</sup> siècle.

Des mesures concertées visant à prévenir une course aux armements dans l'espace serviraient sans aucun doute l'intérêt même des pays qui sont en mesure de se lancer dans une aventure aussi hasardeuse et dangereuse. L'opinion publique mondiale n'est pas en mesure de comprendre les obstacles de sécurité supposés qui entravent les actions préventives concernant l'espace.

Ces assertions montrent que pour le Brésil, il est non seulement viable, mais aussi souhaitable d'engager des négociations sur plusieurs points de l'ordre du jour. Cependant nous sommes opposés à une démarche du «tout ou rien». En ce sens, par exemple, nous pouvons nous féliciter des réductions des arsenaux nucléaires, mais il ne faut pas s'attendre à ce que nous célébrions ces mesures unilatérales somme toute si peu transparentes, notamment en raison de la poursuite des améliorations techniques et du maintien en état d'alerte.

Ma délégation estime qu'il est approprié d'aborder certains des principaux aspects relatifs à la Conférence du désarmement en cette première phase de la session de 2009. Nous ne devons pas oublier que cette année est une année cruciale dans le processus de préparation de la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire, dont le succès représente un de nos soucis majeurs.

L'année dernière, après une interruption de dix-huit ans, le Brésil a mis en place une nouvelle représentation permanente distincte auprès de la Conférence du désarmement, qui est également active auprès des autres instances et initiatives traitant de la limitation des armements et de la sécurité internationale. Dans le même temps, certains pays ont pris le chemin inverse. Mon pays irait-il à contre-courant de l'histoire? Si tel était le cas, tant pis pour nous. Nous croyons fermement que notre décision était la bonne et qu'elle a été prise au bon moment.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Brésil de sa déclaration, et j'espère que le Brésil et bien d'autres pays ont pris la bonne décision. Je donne maintenant la parole à M. Zamir Akram, Ambassadeur du Pakistan.

M. AKRAM (Pakistan) (parle en anglais): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais m'associer à vous et à mes autres collègues pour adresser nos condoléances à notre collègue australienne à l'occasion de la tragédie qui se déroule actuellement dans son pays. Je tiens également à dire que nous souscrivons à la déclaration faite par l'Ambassadeur de l'Algérie, M. Jazaïry, au nom du Groupe des 21.

(M. Akram, Pakistan)

Permettez-moi d'emblée de vous féliciter de la façon dont vous avez présidé la présente session de la Conférence du désarmement. Vous l'avez fait dans un esprit constructif de coopération, d'ouverture et de transparence. Vous avez conduit nos travaux avec professionnalisme, dynamisme et dévouement. Nous vous félicitons ainsi que tous les membres de votre délégation. Vous allez cette semaine terminer votre mandat et passer le relais au Zimbabwe. Nous assurons les Présidents de notre appui et de notre coopération indéfectibles au cours de leur mandat respectif.

Le mois dernier, j'ai fait une brève déclaration pour exprimer notre position sur le programme de travail de la Conférence. Aujourd'hui, j'ai demandé la parole pour partager le point de vue du Pakistan sur le large éventail des questions afférentes à la limitation des armements et au désarmement.

Nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement est l'unique instance de négociation dans le domaine du désarmement. Comme il l'a toujours fait, le Pakistan appuie cette importante instance et s'opposera à toute tentative visant à la mettre à mal. Il est regrettable qu'en dépit de son rôle crucial pour la paix et la sécurité internationales, la Conférence soit dans l'impasse depuis maintenant une décennie. Ma délégation reste disposée à travailler avec les autres membres pour en sortir au plus tôt.

Il est un fait admis que les États représentés ici ne participeront à des négociations que si elles visent à promouvoir et à protéger leur sécurité nationale. Il s'ensuit que nous devons poursuivre des objectifs qui garantissent une sécurité égale pour tous. La sécurité de certains États ne peut pas être construite sur l'insécurité des autres. En outre, Monsieur le Président, comme vous l'avez souligné dans votre déclaration du 20 janvier dernier, il existe un lien direct entre le désarmement et le respect de l'autodétermination et l'indépendance nationale, le règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies et le renforcement de la paix et la sécurité internationales.

Chaque point de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement a sa signification et sa pertinence. Il existe à la Conférence un consensus pour dire que les quatre questions centrales, à savoir le désarmement nucléaire, les garanties négatives de sécurité, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et un traité sur les matières fissiles, sont le résultat d'un fragile équilibre. Aucune d'elles n'est plus importante ni plus mûre que les autres pour des négociations. Toute proposition sur le programme de travail doit préserver ce fragile équilibre, tout en gardant à l'esprit le fait que la Conférence n'est pas un club de discussion, mais une instance de négociation. L'objectif final de toutes les délibérations de la Conférence du désarmement devrait être la négociation d'un traité juridiquement contraignant.

Le désarmement nucléaire est la raison d'être de la Conférence. C'est la question fondamentale autour de laquelle gravitent toutes les autres questions. La Conférence a été créée pour mener à bien le programme de désarmement, éviter une guerre nucléaire et promouvoir des mesures pour assurer la sécurité de tous. La création d'un monde exempt d'armes nucléaires passe par l'ouverture immédiate de négociations sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. La Cour internationale de Justice, ainsi qu'un certain nombre de personnalités internationalement reconnues, ont également appelé à l'élimination des armes nucléaires. La Conférence doit répondre à cet appel.

(M. Akram, Pakistan)

La négociation d'une convention sur les armes nucléaires sera un processus long et laborieux, et les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité majeure pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi de ces armes. Les États dotés d'armes nucléaires ont déjà fait des déclarations dans ce sens au Conseil de sécurité, et il n'y a donc aucune raison pour que ces engagements ne puissent être transformés en un instrument juridiquement contraignant propre à garantir la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires.

Le Pakistan, État responsable doté d'armes nucléaires, a toujours garanti que ses armes nucléaires ne seraient jamais employées contre un État non doté de telles armes, et nous sommes prêts à transformer notre engagement en un instrument juridiquement contraignant. Chaque année, l'Assemblée générale des Nations Unies invite la Conférence du désarmement «à poursuivre activement des négociations intensives en vue de parvenir rapidement à un accord et de conclure des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes». La Conférence n'a pas encore répondu à cet appel.

Le Pakistan estime que l'espace doit demeurer le patrimoine pacifique et commun de l'humanité. Il est dans notre intérêt commun d'explorer et d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. L'espace ne doit être ni militarisé ni colonisé. Une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique aura également des graves conséquences sur toutes les doctrines militaires et de défense.

C'est pourquoi la prévention d'une course aux armements dans l'espace a pris un caractère d'urgence, compte tenu de la croissance et de l'expansion des activités spatiales, ainsi que du niveau de perfectionnement de la technologie de l'espace. La distinction entre les utilisations bénignes et malignes de l'espace est trop floue pour rester non maîtrisée et non contrôlée. Les mécanismes juridiques existants, à savoir le Traité de 1967 sur l'espace, le Traité de 1984 sur la Lune et le Traité ABM de 1972 qui a été abrogé, ne suffisent pas à endiguer l'apport de l'arme nucléaire par le biais de la surveillance et de la vérification. Il est temps d'ouvrir des négociations sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Un traité sur les matières fissiles doté d'un solide mécanisme de vérification et portant sur les stocks existants est essentiel à l'arrêt d'une course aux armements nucléaires. Un simple traité d'interdiction non vérifiable ne serait pas une mesure de désarmement. Il ne ferait que figer le statu quo et ne répondrait pas à l'objectif du désarmement.

La résolution 48/75 L, adoptée à l'unanimité en 1993 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui prônait un traité sur les matières fissiles «non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable», constitue le point de départ de la négociation en la matière. Plus tard, en 1995, la Conférence du désarmement a investi suffisamment de temps, d'énergie et de ressources dans l'élaboration d'une feuille de route pour ces négociations, et elle est parvenue à un consensus sur le rapport Shannon. En 1998, elle a créé un comité spécial et a entamé la négociation d'un traité sur la base de ce rapport. Ces négociations ont échoué lorsqu'une délégation a modifié sa position sur la question de la vérification d'un traité sur les matières fissiles. Le Pakistan a toujours appuyé l'idée d'un traité vérifiable, et il demeure prêt à reprendre le plus tôt possible les négociations sur la base du mandat Shannon.

(M. Akram, Pakistan)

Notre position sur cette question est claire et dépourvue de toute ambiguïté. Les tentatives de certains États visant à faire porter au Pakistan la responsabilité du blocage des soi-disant progrès de la négociation sur les matières fissiles sont non seulement malhonnêtes, mais aussi menées dans le but de détourner l'attention des véritables motifs de la rupture des négociations. Cette déformation délibérée de notre position claire et sans ambiguïté est inacceptable.

Les accords de coopération nucléaire récemment conclus dans notre région, en l'absence de garanties internationales suffisantes, risquent potentiellement d'accroître les stocks de matières fissiles susceptibles d'être détournées vers la production d'armes, comme ce fut déjà le cas dans le passé. Pour cette raison, les questions afférentes à la vérification et aux stocks ont pris une importance vitale aux yeux du Pakistan dans les négociations sur un traité sur les matières fissiles.

Le Pakistan appuie résolument la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'énergie et des technologies nucléaires sous des garanties effectives de l'AIEA. La croissance rapide de notre économie requiert de l'énergie provenant de toutes les sources, y compris l'énergie nucléaire. La coopération internationale dans ce domaine devrait être fondée sur un pied d'égalité, et ne faire place ni à la discrimination ni au système des «deux poids, deux mesures». Elle devrait être guidée par une approche basée sur des critères objectifs et assortie de garanties internationales appropriées. L'adoption de politiques discriminatoires ou d'un système de «deux poids, deux mesures» en matière de coopération nucléaire, que ce soit en Asie du Sud ou au Moyen-Orient, ne peut être qu'inutile ou vouée à l'échec. Il est vraiment regrettable que même les grands prêtres autoproclamés de la non-prolifération soient mus par l'appât du gain, qui les pousse à récompenser les pays qu'ils ont eux-mêmes accusés de prolifération. Une telle approche partielle ne peut que conduire à des conséquences dangereuses. Le Pakistan n'a pas été le premier à introduire des armes nucléaires dans notre région. Nous avons été obligés de le faire afin de parvenir à une dissuasion crédible pour garantir notre sécurité. Le programme nucléaire pakistanais est purement défensif et repose sur le principe de dissuasion minimale crédible. Il est axé sur la sécurité, et non sur un statut.

Nous avons présenté de nombreuses propositions pour stabiliser l'équilibre nucléaire en Asie du Sud. Parmi ces propositions figure le concept de retenue stratégique, qui comporte trois volets: missiles et armes nucléaires, équilibre conventionnel et résolution des conflits.

Nous demeurons préoccupés par l'introduction de nouveaux systèmes d'armes et par l'accumulation de forces conventionnelles et stratégiques dans la région. Dans ce contexte, il est pertinent de rappeler la déclaration faite par notre Autorité de commandement national: «Tout en continuant à agir avec responsabilité pour maintenir une dissuasion minimale crédible et éviter une course aux armements, le Pakistan ne sera oublieux ni de ses exigences en matière de sécurité, ni aux besoins de son développement économique, qui requiert un accroissement de l'approvisionnement en énergie.».

Avant de terminer, je voudrais informer les membres que nous avons ratifié le Protocole V sur les restes explosifs de guerre, le 19 janvier 2009. L'instrument de ratification a été soumis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le Pakistan, qui est partie à la Convention sur certaines armes classiques et à ses cinq protocoles, est totalement déterminé à l'appliquer. Nous pensons que le régime institué par la Convention est le cadre le plus approprié

(M. Akram, Pakistan)

pour traiter des questions humanitaires liées aux armes classiques. Nous prendrons une part active et constructive aux négociations de la semaine prochaine sur les armes à sous-munitions. Nous appelons tous les États parties à la Convention à faire la preuve de leur volonté d'assurer le succès de ces négociations.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan, M. Zamir Akram, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation. Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica, M. Carlos Garbanzo.

M. GARBANZO (Costa Rica) (parle en espagnol): Merci, Monsieur le Président.

Le Costa Rica s'associe aux condoléances adressées à l'Australie par le Président et par les autres délégations qui ont pris la parole ici. Puisque c'est la première fois que mon pays prend la parole devant cette instance, permettez-moi, au nom de ma délégation, de saisir cette occasion de vous féliciter, ainsi que votre Gouvernement, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement, et de vous assurer de l'appui de ma délégation dans l'exercice de cette fonction.

Monsieur le Président, ma délégation intervient à la Conférence du désarmement animée d'une vive préoccupation au vu du blocage qui paralyse cette instance depuis maintenant des années et qui, malheureusement, ne cesse de se renforcer depuis quelque temps. Elle se permet de lancer un cri d'alerte face à cette situation, elle qui représente le premier pays au monde dépourvu d'armée qui, en conséquence, a atteint l'objectif ultime auquel aspire cette instance, à savoir un désarmement total.

En décembre dernier, mon pays a commémoré le sixantième anniversaire de l'abolition de son armée, un événement historique qui s'est produit grâce à une réforme de notre Constitution. Depuis 1949, dans notre pays, l'armée est proscrite en tant qu'institution permanente. Cette décision historique a permis à mon pays, dont les ressources naturelles et financières sont limitées, de diriger des fonds qui auraient pu être non seulement gaspillés en armement et en dépenses militaires, mais aussi dévolus à l'aide aux victimes et aux réparations de guerre, vers le renforcement de notre système de santé publique, de notre système éducatif et de nos infrastructures, qui ont atteint des niveaux de développement supérieurs à ceux de tous les pays en développement dont les circonstances sont comparables. Elle nous a permis de consolider et garantir une grande stabilité politique et sociale, qui prend aujourd'hui toute sa dimension dans le contexte de crise que le monde traverse actuellement.

Monsieur le Président, le Costa Rica considère la Conférence comme la principale instance internationale compétente en matière de désarmement, et il appuie ses travaux. Pourtant, il sollicite vainement l'adhésion à cette instance depuis 1994, une situation qui reflète en partie la paralysie actuelle de la Conférence du désarmement et la crise structurelle qu'elle traverse. Cette situation tire son origine, nous semble-t-il, d'une approche de la notion de désarmement purement comptable et non de la démarche humaniste qui aurait dû prévaloir au sein de cette instance. Seule une vision centrée sur les considérations humanitaires peut favoriser la paix et le désarmement international. L'autre voie, celle des considérations techniques et comptables, pourrait, au mieux, nous conduire à une régulation des armes et à une limitation des arsenaux, mais en aucun cas au désarmement mondial. Mon pays estime que les difficultés auxquelles cette instance fait face ne sont dues ni à l'ordre du jour ni au programme de travail, mais à l'abord

(M. Garbanzo, Costa Rica)

militariste des différentes positions, et que cette situation n'évoluera pas sans un changement radical de vision et de mode de fonctionnement de la part de cette instance.

Mon pays demeure optimiste malgré tout, et nous voyons des progrès en perspective pour cette année. Dans ce sens, nous tenons à appuyer l'initiative proposée par diverses délégations qui, au cours de nos séances plénières, se sont exprimées en faveur de l'ouverture de la Conférence du désarmement à la société civile et, pourquoi ne pas le dire, pour qu'elle reconnaisse ainsi le travail silencieux et patient que diverses organisations non gouvernementales réalisent dans le domaine du désarmement.

Monsieur le Président, le Costa Rica a toute confiance dans le système juridique international et est fermement convaincu que le désarmement international doit s'opérer par le dialogue et par la négociation d'instruments juridiques internationaux. S'il est vrai que mon pays est déjà parvenu au terme de son désarmement, nous n'en sommes pas moins guidés, à la Conférence du désarmement, par une position de principe qui privilégie la protection de la population civile et le renforcement de la sécurité pour les générations à venir. C'est pourquoi il importe de rappeler que la question du désarmement n'est pas et n'a jamais été l'apanage exclusif des pays qui possèdent des armes, mais qu'elle est aussi, et à plus forte raison, un sujet d'intérêt majeur touchant tout pays et toute population susceptibles de subir les effets préjudiciables de l'emploi d'armes de quelque type que ce soit.

Dans ce contexte, mon pays a participé activement à la promotion de diverses initiatives internationales propres à faciliter des progrès significatifs dans le domaine du désarmement. Je citerai, à titre d'exemple, l'initiative sur le traité relatif à la réglementation du commerce des armes, le processus d'Oslo, qui a conduit à l'adoption, le 3 décembre dernier, de la Convention sur les armes à sous-munitions, et les discussions sur le projet de convention sur les armes nucléaires, une initiative relancée par le Secrétaire général de l'ONU. De même, le Costa Rica a présidé diverses instances de désarmement, telles que le Comité préparatoire à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Commission de sécurité de l'Organisation des États américains (OEA) et le Comité 1540 du Conseil de sécurité. Enfin, le 19 novembre dernier, alors qu'il assumait la présidence du Conseil de sécurité, mon pays a organisé un événement de haut niveau intitulé «Renforcement de la sécurité collective par la réglementation générale et la réduction des armements: la voie la plus sûre vers la paix et le développement», au cours duquel le Conseil a reconnu entre autres, après en avoir débattu, les liens entre le désarmement et le développement économique et social.

Permettez-moi de conclure, Monsieur le Président, par les mots de mon président, M. Oscar Arias Sánchez, prononcés au cours de la séance du Conseil de sécurité du 19 novembre dernier:

(L'orateur poursuit en anglais)

La période actuelle est particulièrement favorable. D'une part, des courses aux armements se déclenchent en de nombreux points du globe. De l'autre, nous sommes face à plusieurs crises. La crise alimentaire, la crise environnementale, la crise énergétique et la crise économique entravent les efforts destinés à améliorer les conditions de vie des populations condamnées à la pauvreté, à l'ignorance et à un mauvais état de santé. Il semble que le temps est venu pour nous

(M. Garbanzo, Costa Rica)

de reconnaître le lien qui unit l'absorption des ressources par l'armement et le besoin de davantage de ressources pour améliorer le niveau de développement humain. C'est ce que nous devons faire après avoir reconnu que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont les piliers de cette organisation et la base de notre sécurité et de notre bien-être collectifs. Aujourd'hui, nous devons dépasser les paroles, et les discussions qui commencent doivent nous conduire dans l'action.

(L'orateur reprend en espagnol)

Le Costa Rica appuie le renouveau de la Conférence du désarmement et lance à cette instance et à ses membres un appel dans ce sens. C'est aujourd'hui qu'il faut agir.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie M. Garbanzo de la déclaration qu'il a faite au nom du Costa Rica. Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Autriche, M. Christian Strohal.

M. STROHAL (Autriche) (parle en anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de la façon admirable avec laquelle vous exercez la présidence de la Conférence en cette période cruciale du début de notre session annuelle. Je m'associe par ailleurs aux messages de condoléances et de sympathie que vous avez adressés à l'Australie par l'entremise de notre distinguée collègue. Nous tenons également à faire part de notre gratitude aux coordonnateurs pour les efforts qu'ils déploient pour diriger nos débats officiels. Tout en souscrivant pleinement aux déclarations que vient de délivrer la présidence tchèque de l'Union européenne, j'aimerais aborder un certain nombre de points relatifs aux trois points de l'ordre du jour qui ont été débattus cette semaine en séance officielle.

En premier lieu, j'aimerais faire une brève remarque concernant la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ma délégation estime que des conduites contribueraient de façon importante à améliorer la sécurité des activités dans l'espace et à réduire les risques de prolifération. En tant que point de contact central immédiat et que secrétariat exécutif du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, nous notons avec satisfaction que plus des deux tiers des Membres de l'ONU ont déjà souscrit à ce code. Nous exhortons tous les États qui y ont souscrit à respecter leurs obligations, notamment en soumettant des notifications avant les lancements, et encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait à souscrire au Code dans un proche avenir.

Permettez-moi maintenant d'aborder la question du désarmement nucléaire, en commençant par mentionner les efforts que nous faisons pour promouvoir le TICE. Le TICE aurait dû entrer en vigueur depuis longtemps. L'année dernière, pour illustrer notre engagement en faveur de ce traité, nous avons assumé conjointement avec le Costa Rica la présidence de la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, organisée en vertu des dispositions de l'article XIV du Traité. À ce titre, nous avons organisé en divers points du globe des activités de sensibilisation destinées à accélérer la ratification du Traité. Nous avons également coorganisé, en septembre dernier, à New York, la Réunion ministérielle sur le TICE, à laquelle ont pris part des représentants de haut niveau venus de plus de 90 pays, le Secrétaire général de l'ONU et d'autres personnalités.

(M. Strohal, Autriche)

Cette réunion a fourni l'occasion de sensibiliser le public à l'importance du désarmement nucléaire pour la sécurité du monde, et de souligner clairement que la société civile devait jouer un rôle puissant dans le cadre de notre effort commun de désarmement. Nous notons avec satisfaction qu'un nombre considérable d'États, parmi lesquels la Colombie, qui fait partie des États visés à l'annexe II, ont ratifié le Traité au cours de notre mandat, ce qui porte à 148 le nombre d'États ayant ratifié le TICE. On assiste sans aucun doute actuellement dans le monde à un élan en faveur de l'entrée en vigueur du Traité. Nous espérons que l'attitude positive adoptée en la matière par la nouvelle Administration des États-Unis contribuera davantage à accélérer l'entrée en vigueur. Jusqu'à la fin de sa présidence, l'Autriche fera de son mieux pour encourager tous les États visés à l'annexe II qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le TICE dès que possible.

Dans le contexte du TNP et du mécanisme de l'AIEA, l'Autriche contribue activement au débat sur la multilatéralisation du cycle du combustible nucléaire. Nous pensons qu'il est temps de créer un cadre adapté aux réalités nucléaires du XXI<sup>e</sup> siècle, qui limite les techniques les plus dangereuses, l'enrichissement et le retraitement aux seules installations faisant l'objet d'un contrôle multilatéral. Un des projets en cours les plus tangibles est la création d'une réserve de combustibles nucléaires sous le contrôle de l'AIEA. Proposé, à l'origine, par l'Initiative contre la menace nucléaire, ce projet jouit de l'entière approbation du Gouvernement autrichien et de l'Union européenne. Toutefois, de notre point de vue, les dispositifs de réserves de combustibles ne sont que la première étape d'un long voyage. Alors qu'il s'attachait à relancer les efforts concernant les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, il y a quelques années, le Directeur général de l'AIEA affirmait que l'objectif ultime devait être la multilatéralisation de toutes les nouvelles installations d'enrichissement et de retraitement. C'est là un objectif ambitieux, et nous devons nous atteler à la tâche dès maintenant pour pouvoir identifier les meilleures solutions pour instituer dès que possible un contrôle multilatéral aussi large que possible.

Les efforts pour un contrôle multilatéral du cycle du combustible nucléaire sont étroitement liés à ceux qui ont pour objet d'interdire la production de matières fissiles de qualité militaire. Dans ce contexte, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles doit être la prochaine étape vers un désarmement nucléaire complet. De notre point de vue, une interdiction générale de la production d'uranium hautement enrichi et de plutonium à des fins militaires est indispensable pour enrayer la course aux armements nucléaires.

Il va sans dire ou presque qu'un tel traité peut et doit être vérifié. Un mécanisme de vérification efficace devra porter sur toutes les installations d'enrichissement et de retraitement. En outre, des mécanismes devront aussi être mis en place pour détecter les activités d'enrichissement ou de retraitement non déclarées ou clandestines.

Quant à la question des stocks existants de matières fissiles, un éventuel traité pourrait renfermer des dispositions visant à promouvoir la transparence et la confiance. Tout d'abord, les matières fissiles à des fins civiles devraient être placées sous le contrôle de l'AIEA. Une telle disposition irait dans le même sens que la proposition dont je viens de parler concernant la multilatéralisation du cycle du combustible nucléaire. Deuxièmement, toutes les puissances dotées d'armes nucléaires, qu'elles soient ou non parties au TNP, devraient être tenues

(M. Strohal, Autriche)

d'appliquer des règles de sécurité les plus strictes pour endiguer les risques de prolifération et renforcer la confiance grâce à une transparence accrue concernant leurs stocks militaires.

Un tel traité devrait non seulement permettre l'arrêt de la course aux armements nucléaires en limitant la quantité de matières fissiles de qualité militaire, mais aussi renforcer la confiance par le biais d'un régime de vérification efficace et par une transparence accrue, ouvrant ainsi la voie à la négociation d'un traité de désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace, comme le requiert l'article VI du TNP.

En conclusion, mon pays croit fermement que la communauté internationale doit adopter une approche résolument tournée vers un monde sans armes nucléaires. La Conférence du désarmement doit jouer un rôle central à cet égard. De nombreuses délégations ont déclaré que le moment était venu d'ouvrir des négociations sur un traité relatif aux matières fissiles. Comme je l'ai dit, et de notre point de vue, un tel traité se fait attendre depuis trop longtemps et devrait être négocié ici d'une façon ouverte et transparente, en donnant à toutes les délégations l'occasion de faire valoir leurs priorités respectives. D'interminables discussions sur un programme de travail ne sont qu'un prétexte au refus d'engager des négociations de fond. Nous nous réjouissons à l'idée de pouvoir faire des progrès sur le fond au cours de la session de cette année.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur Strohal de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à ma délégation. Je voudrais maintenant donner la parole à M. Mundaraín Hernández, l'Ambassadeur du Venezuela.

M. MUNDARAÍN HERNÁNDEZ (Venezuela) (parle en espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi de faire deux observations avant d'en venir à mon intervention proprement dite.

En premier lieu, nous nous associons au message de tristesse que vous avez transmis à propos de la tragédie que vit actuellement le peuple australien.

En second lieu, nous faisons nôtres les paroles prononcées par l'Ambassadeur de l'Algérie, M. Jazaïry, en sa capacité de Coordonnateur du Groupe des 21.

Monsieur le Président, en tant que dernier pays à présider cette importante instance en 2008, nous avons été tenus à suffisamment de mesure et de prudence.

Monsieur le Président, ma délégation a été respectueuse de votre gestion et des décisions que vous avez prises, les appuyant à tous moments et disposés à collaborer de toutes les façons possibles pour vous faciliter la tâche, dans un esprit de compréhension et de respect, et sans aucune ingérence. Nous saluons votre style consensuel et ouvert, ainsi que les consultations permanentes que vous menez avec les délégations, motifs pour lesquels nous avons éprouvé un plaisir particulier à voir un représentant de la République socialiste du Viet Nam, pays membre du Groupe des 21, accéder à cette importante fonction.

Conscients de la responsabilité particulière qu'implique l'exercice de la première présidence de l'année, nous saluons votre aisance, votre sobriété de style, votre tolérance et votre respect de la diversité et de la pluralité de cette instance, qui vous ont permis de signer une victoire importante avec l'adoption de l'ordre du jour pour la présente session annuelle

(M. Mundaraín Hernández, Venezuela)

de la Conférence du désarmement et, en fin de compte, de poser les bases sur lesquelles nous mènerons à bien les travaux pour l'année en cours.

Il convient également de souligner l'habileté dont vous avez fait preuve pour surmonter avec brio les situations difficiles qui se sont présentées à vous ici même et qui auraient pu constituer autant de pommes de discorde.

Monsieur le Président, toutes les personnes présentes dans cette salle impressionnante s'en souviendront, j'ai moi-même assuré la présidence de la Conférence, ce qui a représenté pour ma délégation et pour moi-même une expérience enrichissante, laquelle a été et demeure à la disposition des Présidents de la session de 2009 afin de les aider dans l'exercice de leurs fonctions et, surtout, avec en vue l'objectif auquel nous travaillons tous et qui est de redonner vie à la Conférence du désarmement.

Nous sommes actuellement face aux défis de toujours et à des difficultés nouvelles. Ce sont des menaces qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales. Nous vivons une période de changements et de crise économique, sociale, voire politique, des temps de conflit qui, sans aucun doute, apporteront leur lot de difficultés sur la voie du consensus. Cet état de fait nous oblige à amplifier l'élan de l'année dernière et à redoubler d'efforts pour parvenir à un accord sur un programme de travail qui prenne en compte les légitimes préoccupations de tous les États membres de la Conférence en matière de sécurité et qui soit acceptable par tous. En ce sens, la participation active du Venezuela s'inscrit dans notre foi constante en la pertinence de cette instance, base nécessaire pour sortir la Conférence de la stagnation actuelle.

Monsieur le Président, chers collègues, notre problématique actuelle en tant que membres de la Conférence du désarmement va au-delà du programme de travail. Elle touche à l'existence même de l'unique instance multilatérale compétente pour négocier des traités de désarmement, à sa rénovation et à son renforcement. Il se peut que les conditions géopolitiques ne soient actuellement pas réunies pour parvenir à un consensus qui fédère tous nos efforts, mais nous ne pouvons pas renoncer. Il est de notre devoir de poursuivre la quête de ce résultat possible auquel nous aspirons tous.

Monsieur le Président, alors que votre mandat arrive à son terme, nous ne pouvons pas rester indifférents au bilan positif qui ressort de votre action à la présidence de la Conférence du désarmement. C'est pourquoi nous avons, comme d'autres aujourd'hui, pris la parole pour vous manifester notre profonde gratitude.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur Mundaraín de sa déclaration, des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation et à moi-même, et de l'appui que sa délégation a accordé à la nôtre alors qu'elle présidait la Conférence en 2008 et aussi en tant que membre de la Conférence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Algérie, M. Idriss Jazaïry.

M. JAZAÏRY (Algérie) (parle en anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de faire une déclaration au nom de mon gouvernement, après quoi je ferai une autre déclaration au nom du Groupe des 21.

La déclaration que je fais au nom de mon gouvernement est le fruit d'un débat fort intéressant que nous avons eu au sujet de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. À l'écoute de la déclaration de la présidence de l'UE ce matin, qui traitait précisément de cette question, je m'attendais à entendre une indication sur la façon dont ce projet de code de conduite sur les activités spatiales, qui couvre les activités aussi bien civiles que militaires, ce qui en fait un instrument de portée très large, aurait pu, s'il était entré en vigueur, permettre d'éviter la collision d'hier entre les satellites Cosmos et Iridium.

J'ai parfois le sentiment que nous sommes quelque peu en décalage avec la réalité du terrain ou, devrais-je plutôt dire, du ciel, car personne n'a parlé de cet événement aujourd'hui. J'entends qu'il serait intéressant de comprendre comment vous, qui vantez les mérites du code de conduite, percevez par exemple le fait que le paragraphe 4.2 dispose que les États «prendront les mesures qui s'imposent pour réduire au minimum le risque de collision». Vous savez que ce sujet est particulièrement actuel. Qu'avez-vous fait, ou que pourriez-vous faire pour réduire de tels risques? On entend dire que ce genre de choses se produit par hasard. Il y a, je crois, 3 000 satellites dans l'espace. L'Algérie en possède un. Cette question nous concerne donc aussi. Mais quand il y en aura des milliers d'autres, le risque sera multiplié. Je voudrais bien savoir comment la Conférence peut contribuer à ce débat, particulièrement au moment où nous parlons des directives générales.

J'en ai terminé avec ma première déclaration. J'aimerais maintenant, au nom du Groupe des 21 et au moment où la première présidence de l'année 2009 touche à sa fin, exprimer notre profonde gratitude pour le travail que vous avez accompli, Monsieur le Président. Pour reprendre l'expression utilisée par l'Ambassadeur de l'Australie, je voudrais vous faire part de notre admiration pour la façon dont vous vous êtes acquitté de votre mission. Vous-même et votre équipe compétente n'avez épargné aucun effort pour donner un bon élan à la session de 2009 et permettre à la Conférence de se mettre au travail. Vous méritez toute notre reconnaissance pour avoir mené à bien cette difficile tâche. Vous l'avez fait avec dynamisme et persévérance, et le fruit de vos efforts augure bien de la suite de nos travaux. Dans le contexte de l'ordre du jour de la Conférence, vous avez, grâce aux nombreuses consultations que vous avez su mener avec talent, largement contribué à rapprocher des points de vue divergents. Vous nous avez donc montré la voie pour achever, nous l'espérons, la difficile tâche qui nous attend. Je forme l'espoir que vos efforts soutenus et déterminés contribueront à nous rapprocher des objectifs fixés à la Conférence du désarmement. Nous sommes tous fiers que vous ayez vous, un membre de notre groupe, présidé aux destinées de la Conférence au cours de la période actuelle. Le Groupe des 21 tient à vous remercier de votre dynamisme, et à souhaiter à votre successeur, l'Ambassadeur du Zimbabwe, de réussir à faire progresser la Conférence dans ses travaux. Vous adressant nos souhaits les meilleurs, nous comptons vous revoir bientôt parmi nous et bénéficier encore de votre riche expérience et de vos talents reconnus de diplomate au service de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie sincèrement l'Ambassadeur Jazaïry des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation et à moi-même au nom du Groupe des 21.

Il n'y a plus d'orateur sur la liste. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je donne la parole à M<sup>me</sup> Millar, l'Ambassadrice de l'Australie.

M<sup>me</sup> MILLAR (Australie) (parle en anglais): Monsieur le Président, je voudrais vous remercier des paroles très aimables que vous avez adressées ce matin à mon pays au nom de la Conférence, à propos de la dévastation provoquée par les incendies de forêt dans la province de Victoria. Je voudrais également remercier tous mes collègues qui ont pris la parole ce matin. Toutes ces paroles sont très émouvantes, nous en sommes très touchés, et nous ne manquerons pas de transmettre vos messages.

J'aimerais aussi me joindre aux autres orateurs pour saluer l'excellent travail que votre délégation et vous-même avez accompli à la présidence. Vous avez abordé avec professionnalisme cette première phase de la session, qui ne s'annonce jamais facile, et je crois qu'une des choses qui m'a le plus impressionnée est le fait que, quel que soit le moindre obstacle rencontré, vous avez toujours conservé une totale sérénité et un humour à toute épreuve. Nous vous remercions de la façon dont vous nous avez dirigés en bon ordre pour la période qui vient. Nous vous souhaitons le meilleur à votre retour à Hanoi et nous espérons bien vous revoir prochainement parmi nous.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je vous remercie, Madame l'Ambassadrice, de l'appui que votre délégation et vous-même nous avez accordé. Merci de vos paroles aimables.

Permettez-moi à présent de faire quelques remarques de conclusion.

Cette séance plénière est la dernière à être présidée par le Viet Nam. Durant cette période, nous avons pu adopter sans difficultés l'ordre du jour de la session de 2009 et le cadre organisationnel pour les débats thématiques officiels sur les sept points de l'ordre du jour. Ma délégation note avec satisfaction que les États membres issus de tous les groupes régionaux ont aimablement fait savoir qu'ils étaient prêts à participer activement aux travaux de la Conférence, et les trois débats officiels ont mis en évidence une telle participation, des échanges de vues approfondis et des propositions concrètes. Tous les groupes régionaux et la Chine m'ont prié de bien vouloir, en tant que Président de la Conférence, exprimer aux coordonnateurs thématiques leur profonde gratitude pour leurs efforts.

Comme je vous l'ai dit, alors qu'elle se préparait à prendre la présidence de la Conférence, au cours des derniers mois de l'année 2008, ma délégation a tenu plus de 60 consultations bilatérales avec les États membres. Depuis, ma délégation a tenu 23 nouvelles consultations bilatérales avec les États membres. Les délégations des États membres et des États observateurs ont également tenu de nombreuses discussions bilatérales ou multilatérales. Je pense que ces différentes consultations et le travail réalisé jusqu'à présent ont contribué à préserver l'esprit constructif de coopération et facilité la poursuite de l'examen des solutions éventuellement disponibles sur le plan organisationnel et sur le fond. J'espère que cette année, les modestes activités que nous avons tous mises en œuvre permettront non seulement de maintenir la Conférence en action, mais aussi de la rendre opérationnelle pour un changement important qui, il faut l'espérer, se produira plus tard cette année.

Je partage totalement la déception suscitée par l'absence de progrès dans les travaux de la Conférence depuis des années, et je partage aussi totalement le point de vue très répandu selon lequel la Conférence devrait pouvoir jouer son rôle d'instance de négociation. Nous espérons tous que la récente révélation spectaculaire concernant la promotion de politiques fondées sur la sécurité de tous les États, notamment par des moyens pacifiques et multilatéraux, se traduira par l'apparition de conditions plus favorables au désarmement et, du même coup, à la Conférence du désarmement.

Je saisis cette occasion d'exprimer ma profonde gratitude à toutes les délégations pour l'appui précieux qu'ils ont réservé à ma délégation, et remercie le secrétariat et, en particulier, M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, de l'assistance professionnelle qu'ils m'ont apportée. Je remercie sincèrement de leur coopération efficace les Ambassadeurs du Zimbabwe, de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Australie et de l'Autriche, qui exerceront la présidence de la Conférence cette année, les Ambassadeurs de la Slovaquie, du Bélarus et de la Chine, qui sont les coordonnateurs régionaux, et les Ambassadeurs du Chili, de l'Italie, du Canada, du Sénégal, de la Bulgarie, de Sri Lanka et de l'Indonésie, autre pays membre de l'ASEAN, qui sont les coordonnateurs des débats thématiques. On m'a souvent dit que, dans le monde de la diplomatie multilatérale, les ambassadeurs et membres des délégations qui travaillent à la Conférence du désarmement sont toujours tenus en haute estime pour leur consécration et leur savoir-faire, et je peux dire que je partage pleinement cette perception. Je crois que la communauté internationale se félicite de ce merveilleux état de fait, compte tenu de l'importance que les travaux de la Conférence du désarmement revêtent pour la paix et la sécurité internationales. J'aimerais également remercier les fonctionnaires des conférences et les interprètes de leur aimable assistance.

Comme nous l'avons dit au cours de la séance plénière d'ouverture, le Viet Nam a pris très au sérieux son accession à la présidence de la Conférence du désarmement, et la délégation vietnamienne a travaillé dans un esprit constructif de coopération, d'ouverture et de transparence. Ma délégation saisit cette occasion de réaffirmer son attachement à cet état d'esprit.

Mon séjour à Genève a été bref, mais très gratifiant à bien des égards. Il m'a donné l'occasion d'apprendre et de développer mes compétences professionnelles, et de créer de nouveaux liens d'amitié. Lorsque je suivrai depuis Hanoi les travaux de la Conférence du désarmement, je penserai bien à vous. Je vous souhaite à tous la santé et le plein succès dans vos efforts. J'ai hâte de vous revoir et vous remercie de votre aimable attention et de votre appui.

Comme vous le savez, à partir de la semaine prochaine et durant toute la deuxième période de la session de 2009, M. Chitsaka Chipaziwa, Ambassadeur du Zimbabwe, présidera la Conférence. Je suis convaincu que ses compétences et son expérience diplomatique lui permettront de diriger avec succès les travaux de la Conférence.

S'agissant des activités de la semaine prochaine, sous la présidence du Zimbabwe, je dois vous faire l'annonce suivante: toutes les séances qui se déroulent normalement dans la salle du Conseil, particulièrement les réunions des groupes régionaux et les consultations présidentielles, se tiendront en salle VII, au 3<sup>e</sup> étage. Le 17 février, M. Barth Eide, Vice-Ministre de la défense de la Norvège, s'exprimera devant la Conférence à 10 heures précises. Une séance plénière officielle sera donc organisée à cette occasion. Je tiens également à vous informer que le débat

officieux au titre du point 6 de l'ordre du jour, prévu pour le 17 février, sous la présidence de l'Ambassadeur Jayatilleka, devra être reporté pour des raisons personnelles imprévues dont l'Ambassadeur Jayatilleka vient de m'informer, et je prie le prochain président de la Conférence de bien vouloir consulter l'Ambassadeur Jayatilleka et le secrétariat afin de programmer cet événement.

Nos travaux d'aujourd'hui sont terminés. Comme je l'ai dit, la prochaine séance plénière officielle aura lieu le mardi 17 février, à 10 heures, dans la salle VII.

Je vous remercie une nouvelle fois de votre aimable attention et de votre appui.

*La séance est levée à 11 h 50.*

-----